

NYILINDEKWE Augustin  
C/O Comptabilité de Préfecture  
Butare  
B.P. 228 BUTARE

226/89  
7

Kigali, le 08/05/1989

21 JUN 1989

NOTE A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU TRESOR  
KIGALI.

Il y a lieu de payer à Monsieur  
NYILINDEKWE Augustin agent sous contrat du service de la Compta-  
bilité Publique Butare la somme de MILLE HUIT CENT SOIXANTE  
QUINZE (1.875) FRANCS RWANDAIS. ✓  
Conformément à l'arrêté ministériel 09.06 du 06/01/1987 du  
Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Profes-  
sionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de  
mission à l'intérieur du pays à raison de 625 Frw et 1.250 FRW  
par jour suivant l'ordre de mission en annexe.

Pour approbation :

Le Directeur Général du Trésor  
et de la Comptabilité Publique,

NAHIMANA Théoneste



Le Gestionnaire des Crédits  
du Ministère des Finances

URUVUGUNDI Boniface



Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du ... 18 ... 118 ... 04 ... 03 ... 1300 ...  
Inscrit sous poste ... 35 ... du ...  
Le (Sous) Gestionnaire des Crédits

Vu et approuvé par le

- Comptable de Pref Kigali  
- Nom Bendaubanyika  
- Prénom Protais  
- Code 0024



P.O. [Signature]

pour avoir  
nyilindekwe Augustin



NYILINDEKWE Augustin  
C/O Comptabilité de Préfecture  
Butare  
B.P. 228 BUTARE

Kigali, le 08/05/1989

NOTE A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU TRESOR  
KIGALI.

Il y a lieu de payer à Monsieur  
NYILINDEKWE Augustin agent sous contrat du service de la Compta-  
bilité Publique Butare la somme de MILLE HUIT CENT SOIXANTE  
QUINZE (1.875) FRANCS RWANDAIS.  
Conformément à l'arrêté ministériel 09.06 du 06/01/1987 du  
Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Profes-  
sionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de  
mission à l'intérieur du pays à raison de 625 Frw et 1.250 FRW  
par jour suivant l'ordre de mission en annexe.

Pour approbation :

Le Directeur Général du Trésor  
et de la Comptabilité Publique,

NAHIMANA Théoneste



Le Gestionnaire des Crédits  
du Ministère des Finances

URUVUGUNDI Boniface

*Pour acquit  
Nyilindekwe Augustin*



Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du ... 18 ... du ... 03412  
Inscrit sous poste ... 35 ... du ...  
Le (Sous) Gestionnaire des Crédits

Vu et approuvé par le

- Comptable de Préf. Kigali  
- Nom Bendandi nguka  
- Prénom Protas  
- Code 0024



NYILINDEKWE Augustin  
C/O Comptabilité de Préfecture  
Butare  
B.P. 228 BUTARE

Kigali, le 08/05/1989

NOTE A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU TRESOR  
KIGALI.

Il y a lieu de payer à Monsieur  
NYILINDEKWE Augustin agent sous contrat du service de la Compta-  
bilité Publique Butare la somme de MILLE HUIT CENT SOIXANTE  
QUINZE (1.875) FRANCS RWANDAIS.  
Conformément à l'arrêté ministériel 09.06 du 06/01/1987 du  
Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Profes-  
sionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de  
mission à l'intérieur du pays à raison de 625 Frw et 1.250 FRW  
par jour suivant l'ordre de mission en annexe.

Four approbation :

Le Directeur Général du Trésor  
et de la Comptabilité Publique,

NAHIMANA Théoneste



Le Gestionnaire des Crédits  
du Ministère des Finances

URUVUGUNDI Boniface

*pour acquit  
Nyilindekwe Augustin*



Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 10.113.04.03.12  
Inscrit sous poste 32 du 1  
Le (Seus) Gestionnaire des Crédits

*P.D. [Signature]*

Vu et approuvé par le

- Comptable de Pref Kigali
- Nom Bendautupuka
- Prénom Protas
- Code 024



ORDRE DE MISSION

Monsieur (s)... Niyizi Indekwe... Procureur... (1)  
Grade... Procureur... à la Cour Suprême Publique Butare  
est autorisé à se rendre à... K. G. A. B. T.  
pour... Transmission... Pièces... Comptes  
... et... Gouaches... Comptables  
... (... pots... /...)

Date de départ: le... 03/05/89...  
Durée de mission... 2 jours  
Date de retour: le...  
Fait à... Butare... le... 03/05/89

Pour accorder  
Safali  
Le Compt. Butare

LE PREFET DE PREFECTURE  
(Nom et Prénoms)  
KARANIGWA Frederic

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu  
Arrivée: le... 03/05/89...  
Départ: le... 04/05/89...

*[Signature]*  
GATUMU GATUMU

- (1) Nom et prénoms
- (2) Qualification du Fonctionnaire
- (3) Motif du déplacement

Uviragize M. Josée

1875 ✓

VII

